Accusé de réception en préfecture
068-216801100-20211222-DEB-22-12-2021-DE
Date de télétransmission : 07/01/2022
Date de réception préfecture : 07/01/2022

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 22 DECEMBRE 2021

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Membres présents :
Mmes BRAULT-PELUZZI Estelle, GUTH Maïté, HARDOUIN Marie-Christine, MULLER Sandrine, SIMLER Agnès
MM BAUMANN Jean-Marie, BLATZ Gérard, FRANCO Luis, HABERKORN Christophe, IBACH Patrice, JAEGLER Patrice SCHÖNSTEIN Laurent, SCHWEIN Laurent, STRAUEL Jean-Philippe
Membre absent excusé et non représenté : ./.
Membre absent **non** excusé :./.
Membre ayant donné procuration : ./.
Secrétaire de séance : Mme BRAULT-PELUZZI Estelle

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, droit de préemption urbain)
5. Budget 2022 : ouverture des crédits d'investissements
6. Projet "un vélobus pour l'Alsace centrale"
7. Balayage des voiries 2022
8. Fêtes de fin d'année
9. Divers

Avant de débuter la séance, Mr le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé au Marché de Noël des 3, 4 et 5 décembre 2021. Ce marché a, à nouveau, été une belle réussite. Il a fallu s'adapter par rapport à la crise sanitaire et l'incertitude de pouvoir le maintenir planait jusqu'au dernier moment. Environ 8000 bracelets ont été distribués. Un courrier de remerciement a été adressé à tous les bénévoles, aux exposants et aux associations.
Il remercie, en outre, Mme Agnès Simler qui a fait un énorme travail au niveau de l'intendance (caisse, alimentations, boissons, ...) et Mme Nathalie Kleindienst pour le travail administratif.

Accusé de réception en préfecture
068-216801100-20211222-DEB-22-12-2021-DE
Date de télétransmission : 07/01/2022
Date de réception préfecture : 07/01/2022

Les remerciements s'adressent également aux conseillers municipaux même si certains ne se sont pas investis malgré les appels lancés.

Mme Agnès Simler remercie toutes les personnes qui ont assuré une permanence et Mr Luis Franco pour la mise à disposition de matériel et de personnel.
Elle indique, en outre, avoir été surprise de voir Mr Jean-Philippe Strauel dans un chalet abritant une caisse alors qu'il n'était pas inscrit pour tenir une permanence. Ce dernier indique qu'il était présent uniquement pour alimenter le feu à la demande des deux bénévoles présentes dans le chalet. Mme Agnès Simler signale que des personnes étaient prévues pour assurer cette tâche.

Mr Jean-Philippe Strauel a été surpris à la lecture du courrier de remerciement que l'organisateur du marché de Noël était la commune. Aucune délibération n'existe en ce sens et il s'interroge sur la légalité de la mise à disposition du personnel communal. Il n'a pas eu connaissance d'un appel pour venir préparer le marché de la Ste Lucie. Mme Agnès Simler précise que c'est à lui de se manifester s'il veut participer à l'organisation du marché de Noël. L'information a été donnée par tract distribués dans le village et un appel avait été lancé au conseil municipal.

Mr le Maire souhaite également réagir au courriel adressé par Mme Estelle Brault-Peluzzi. Il indique que celui-ci comporte des calomnies et est inacceptable. Concernant la participation aux obsèques du petit Victorien, Mr le Maire a parlé directement à Mr Gaëtan Peluzzi pour lui exprimer sa sympathie.
Concernant le compte-rendu, il rappelle que ce dernier a été relu par les adjoints avant la diffusion. Mme Estelle Peluzzi-Brault était absente et excusée.
Par rapport à l'intervention des pompiers pour l'opération de sécurisation de la bombe : il précise que le SIS 68 (Service d'Incendie et de Secours) est intervenu à la demande de la Préfecture. Mr le Maire a été contacté le matin même afin qu'il prévienne Mr Jean-Marie Baumann de l'intervention. Les pompiers, les gendarmes et le personnel du service de déminage se sont rassemblés devant la mairie. Mr le Maire a, lui-même, été surpris de l'ampleur du dispositif. Il rappelle en outre que la Préfecture avait demandé la discrétion.

Mme Estelle Brault-Peluzzi indique dans son courriel avoir été contacté par plusieurs parents d'élèves inquiets qui s'interrogeaient sur la présence des pompiers devant l'école. Mr le Maire signale qu'il suffisait de les rassurer puisqu'elle savait de quoi il s'agissait ou de les orienter vers lui-même ou la mairie. Dans le courriel, il est également indiqué que les pompiers de Colmar ont été choqué de l'absence du chef de corps local. Mr le Maire n'accepte pas ces propos et précise qu'il a contacté le colonel Gerber, directeur du SIS 68 pour avoir des explications.

Concernant le dossier de sécurité du marché de Noël, Mr le Maire affirme que Mme Estelle Brault-Peluzzi insinue de fausses informations. Il n'accepte pas cela

Accusé de réception en préfecture
068-216801100-20211222-DEB-22-12-2021-DE
Date de télétransmission : 07/01/2022
Date de réception préfecture : 07/01/2022

et précise que le Maire est responsable. Il avait discuté de ce point avec le Lieutenant Kuntz, commandant de la COB de Colmar/Jebsheim. Le dossier de sécurité était prêt et a été présenté comme chaque année à la commission et à la gendarmerie.

Il juge le comportement de Mme Estelle Brault-Peluzzi comme étant habituel de donneur de leçons.

Mr Jean-Marie Baumann souligne qu'il ne faut pas mélanger la mort d'un enfant avec le reste (ce qui a été fait dans le courriel adressé par Mme Estelle Brault Peluzzi à Mr le Maire).
Il souhaite savoir s'il est vrai que Mr le Maire a dit qu'il a sur-joué sur le risque de la chute du mur.
Mr le Maire répond que ce risque n'était pas uniquement que le mur s'écroule. L'intervention des pompiers a également été réalisée pour sécuriser le futur travail des démineurs.

Mme Estelle Brault-Peluzzi est surprise que ce point soit discuté lors de la réunion du conseil municipal alors qu'il n'est pas inscrit à l'ordre du jour. Le mail était destiné aux membres du conseil municipal. Mr le Maire lui répond qu'il fait usage de son droit de réponse et de rectification à un mail calomnieux et mensonger qui lui a été adressé avec en copie les conseillers municipaux.
Elle indique qu'elle été très surprise par la réponse de Mr Luis Franco. Ce dernier est prêt à s'expliquer avec Mme Estelle Brault-Peluzzi en dehors de la réunion du conseil municipal.
Elle estime avoir été pris à partie lors de la dernière permanence du maire et des adjoints et demande à Mr Laurent Schönstein de répéter ses dires. Ce dernier maintient ses propos : la manière de faire de Mme Estelle Brault-Peluzzi est lamentable ; que cette dernière n'a plus rien à faire ici et qu'il n'a plus aucune considération envers elle. Il a, en outre, demandé à Mr le maire que toutes les délégations lui soient retirées. Il a également montré le courriel à un maximum de personnes, dont certaines ont été choqués des propos écrits.
Madame Estelle Brault-Peluzzi indique que c'est une violation du secret des correspondances avec intention de nuire. Elle n'a jamais autorisé la diffusion de ce courriel à des personnes autres que les destinataires.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Estelle Brault-Peluzzi est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Mr Patrice Jaegler s'interroge sur le non contrôle du pass sanitaire lors de l'inauguration de la mairie et de l'école (le matin). Mme Agnès Simler précise que les personnes présentes étaient majoritairement des élus.

Accusé de réception en préfecture
068-216801100-20211222-DEB-22-12-2021-DE
Date de télétransmission : 07/01/2022
Date de réception préfecture : 07/01/2022

Messieurs Patrice Ibach et Jean-Philippe Strauel ont adressé par courriels des observations par rapport au compte-rendu de la dernière séance.

Mme Estelle Brault-Peluzzi indique que Mr le Maire rajoute des éléments dans le compte-rendu.
Mr le Maire signale que le compte-rendu retranscrit les points qui sont abordés et qu'il relit et corrige le compte-rendu pour le signer avant la diffusion. Il précise que pour l'avant dernier compte-rendu, le secrétaire de séance, en l'occurrence, Mr Jean-Marie Baumann n'avait formulé aucune remarque. Ce dernier avait donné procuration à Mme Estelle Brault-Peluzzi lors de la dernière séance qui a voté contre le compte-rendu. Mr Jean-Marie Baumann précise qu'il fait confiance à la personne qu'il mandate.

Mr Jean-Marie Baumann a dit que celui qui signe est responsable et qu'en tant que chef d'entreprise il a toujours pris ses responsabilités en signant. A la question si dans le cadre de ses fonctions, avant de signer, il relisait et modifiait si nécessaire, il a répondu oui. Mr le Maire rappelle que dans le cadre de ses fonctions, il est dans la même situation et qu'il assume toute sa responsabilité en signant le compte-rendu et que pour cette raison il doit vérifier ce qui est écrit.

Le compte-rendu de la séance précédente est soumis au vote : 6 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions.

3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Monsieur le Maire rend compte des informations ci-dessous et des réunions auxquelles il a participé :

- 10 novembre : atelier organisé par le SMICTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères d'Alsace Centrale)
- 11 novembre : cérémonie commémorative de l'Armistice
- 12 novembre : assemblée générale du Groupement d'Intérêt Cynégétique n° 2 à Ostheim
- 13 novembre : rendez-vous avec le Lieutenant Christophe KUNTZ, Commandant la communauté de brigades (COB) de Colmar-Jebsheim
- 17 novembre : réunion de la commission d'appel d'offres du SMICTOM
- 18 novembre : réunion relative à la piste cyclable entre Jebsheim et Grussenheim en présence de Mr Henny, Maire de Jebsheim, Mr Eric Carabin de la CCRM (Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim) et de deux représentants de la Communauté d'Agglomération de Colmar
- 21 novembre : concert des Amis du Ried à Marckolsheim
- 22 novembre : réunion du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural)
- 23 novembre : réunion en préfecture relative à la future opération de déminage
- 24 novembre : réunion du comité directeur du SMICTOM
- 25 novembre : réunion avec NEOLIA relative au lotissement Les Noyers
- 30 novembre : réunion de la commission de sécurité du marché de Noël
- 10 décembre : livraison de pellets pour la chaudière de la mairie et de l'école

Accusé de réception en préfecture
068-216801100-20211222-DEB-22-12-2021-DE
Date de télétransmission : 07/01/2022
Date de réception préfecture : 07/01/2022

- 13 décembre : réunion de la commission communale de l'urbanisme concernant le projet de l'AFUa Les Vergers. Mr le Maire a proposé de réfléchir à la réalisation de l'opération en deux tranches compte-tenu l'importance de la surface à aménager. La commune peut avoir la possibilité d'acquérir des terrains via l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF). Il y a lieu également de s'interroger sur les incidences du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) qui est un objectif à 2050 fixé par la loi climat et résilience.
- 15 décembre : assemblée générale de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace en visio
- 17 décembre : visite du Père Noël à l'école avec remise des cadeaux et des sachets de friandises aux élèves par le Maire

Mme Agnès Simler a participé à la réunion du conseil de communauté de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim le 10 novembre 2021. Elle précise que le compte-rendu est diffusé à l'ensemble du conseil municipal.

Madame Estelle Brault-Peluzzi résume la réunion du Syndicat du Pôle Ried Brun du 7 décembre. La commune de Bischwihr a accepté de revenir sur sa décision de quitter le syndicat mais reverra la situation pour l'année prochaine. Mme Agnès Simler demande que le compte-rendu soit également diffusé à l'ensemble du conseil municipal.

Madame Estelle Brault-Peluzzi indique qu'elle n'a pas pu être présente lors de la venue du Père Noël à l'école. Le directeur, Mr Steve Blazek lui a proposé de participer à la remise des autres cadeaux en début d'année.

Mr Gérard Blatz a participé à la réunion de chantier du 14 décembre 2021 relative au lotissement Les Noyers. Le poirier "mort" en bordure de la route départementale sera abattu.

4. URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

Accusé de réception en préfecture
068-216801100-20211222-DEB-22-12-2021-DE
Date de télétransmission : 07/01/2022
Date de réception préfecture : 07/01/2022

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
Monsieur TEKBAS MUSTAFA 6 A RUE DES VOSGES 68320 JEBSHEIM	RUE D'ALSACE construction de deux maisons d'habitation jumelées
Monsieur SCHIPILLITI Joseph 77 GRAND RUE 68320 BISCHWIHR	VILLAGE la création d'un logement dans une dépendance
Madame SALHI Halima 20 b rue de la chapelle 67390 MARCKOLSHEIM	IN DEN GAERTEN la construction d'une maison individuelle
Monsieur DURMAZ Mehmet 28 rue du Diaweg 67600 SELESTAT	IN DEN GAERTEN la construction d'une maison individuelle
Monsieur BOLON-TONDA THOMAS 3 RUE DES PEUPLIERS 68320 GRUSSENHEIM	VILLAGE la construction d'une maison individuelle avec garage
Monsieur BOSSHARD JOCELYN 1 RUE DE L EGERT 68320 GRUSSENHEIM	4 a GRAND RUE la construction d'une maison individuelle
Monsieur HERQUE BERNARD 118 RUE D ALSACE 68320 GRUSSENHEIM	VILLAGE le changement de destination d'une dépendance
SCI EPEO IMMO 62 ROUTE DE COLMAR 68320 GRUSSENHEIM	UEBER DIE ELSENHEIMER STRA la construction d'un bâtiment comprenant un local destiné à la petite enfance et un logement
SCI EPEO IMMO 62 ROUTE DE COLMAR 68320 GRUSSENHEIM	UEBER DIE ELSENHEIMER STRA la création d'une habitation (changement destination) + création de places de stationnement

DECLARATION PREALABLE

Accusé de réception en préfecture
068-216801100-20211222-DEB-22-12-2021-DE
Date de télétransmission : 07/01/2022
Date de réception préfecture : 07/01/2022

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
Monsieur DIETSCH GILBERT 4 CHE DU MAUCHEN 68320 GRUSSENHEIM	CHE DU MAUCHEN la construction d'une clôture
Monsieur CHAON FREDERIC 11 RUE DE LA PAIX 68320 GRUSSENHEIM	11 RUE DE LA PAIX l'installation de panneaux solaires photovoltaïques
Madame AMEN PATRICIA 4 RUE DE LA KRUTENAU 68320 GRUSSENHEIM	4 RUE DE LA KRUTENAU la création de lucarne et de châssis de toit

CERTIFICAT D'URBANISME

Demandeur	Adresse du terrain Objets des travaux
HEITZ Claude 24 avenue Raymond Poincaré 68017 COLMAR	5 RUE DU STADE
HERTH AURELIE 6 RUE DU GENERAL KOLB 67390 MARCKOLSHEIM	18a GRAND RUE
SOHET MICKAEL 2 RUE DE L'EGLISE 67121 MOLSHEIM	30 RUE DE LA 2 DIVISION BLINDEE

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Il est décidé de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune dans le cadre des transactions suivantes :

- échange des parcelles section 5 n° 198 d'une contenance de 0,95 are et section 5 n°201 d'une surface de 1,67 are
- vente de la parcelle section 4 n° 195/23 d'une superficie de 6 ares 50
- vente de propriété sise section 1 n° 15 d'une surface de 2 ares 28

5. BUDGET 2022 : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS

Mr le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Article L 1612-1 : Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses

Accusé de réception en préfecture
068-216801100-20211222-DEB-22-12-2021-DE
Date de télétransmission : 07/01/2022
Date de réception préfecture : 07/01/2022

de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.
Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.
Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.
Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2021 : 221 746,49 €
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)
Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 55 436,62 € (25% x 221 746,49 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Article	Montant
21	2117 - Bois et forêt	2 000,00 €
21	21531 - Réseaux d'adduction d'eau	2 500,00 €
21	21534 - Réseaux d'électrification	20 000,00 €
21	21568 - Matériel d'incendie	2 500,00 €
21	2158 - Matériels et outillages	2 000,00 €
21	2183 - Matériel de bureau et information	3 000,00 €
21	2184 - Mobilier	2 000,00 €
21	2188 - Autres immobilisations corporelles	1 000,00 €
23	2313 - Constructions	20 436,62 €
TOTAL		**55 436,62 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de Mr le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

6. PROJET "UN VELO BUS POUR L'ALSACE CENTRALE

Accusé de réception en préfecture
068-216801100-20211222-DEB-22-12-2021-DE
Date de télétransmission : 07/01/2022
Date de réception préfecture : 07/01/2022

Le projet consiste en la conception/construction/acquisition, en partenariat avec le fabricant de cycles Wheel'e basé à Badonviller (54), d'un prototype de véhicule à pédales entièrement carrossé, à assistance électrique, pouvant emmener neuf personnes, pédalant ou pas.

Ce véhicule pourra satisfaire principalement aux besoins suivants (liste non exhaustive) :
- transport scolaire et /ou associatif
- transport à la demande sur un territoire
- rabattement sur les lignes principales TER
- ballades touristiques.

Les structures potentiellement intéressées par une expérimentation de ce type de véhicule pourraient être des EPCI, des communes, des associations, des entreprises, des offices du tourisme....
D'une largeur d'environ 1,20 m et d'une longueur d'environ 4m pour une masse à vide de 200kg, ce véhicule sera assisté électriquement jusqu'à 25 km/h. Entièrement carrossé et bénéficiant d'une protection périphérique, il sera doté de tous les équipements de sécurité d'un véhicule automobile classique (rétroviseurs, feux avant et arrière, clignotants, ceintures de sécurité, freins à disque sur les 4 roues de type automobile et frein moteur). Il sera équipé de panneaux solaires sur le toit pouvant alimenter les deux batteries ; un pack Hydrogène sera proposé.
Une fois le prototype prêt à rouler, il sera mis à disposition, selon des modalités à définir, des structures du PETR Alsace Centrale afin qu'elles l'expérimentent selon l'usage qu'elles imaginent faire d'un tel véhicule.
Le retour d'expérience pourrait alors permettre la fabrication en série d'un véhicule innovant remplaçant dans bon nombre d'usages, les petits transports en commun carbonés.

Le projet a reçu, via un appel à initiatives citoyennes pour l'environnement, le soutien de la commission permanente de la Région Grand Est par l'attribution d'une subvention de 10 000 euros. Il a d'ores et déjà également reçu le soutien de la commune de Muttersholtz et de la communauté de communes du Val d'Argent.

Afin de boucler le plan de financement et ainsi lancer sereinement la fabrication du véhicule qui pourrait être disponible sous 6 mois, l'association "Les Gouttes d'Eau du Val d'Argent" (GEVA) sollicite une subvention. Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention de 300 €uros.

Des questions se posent notamment sur l'utilité de ce véhicule dans notre commune et sur le démarchage des collectivités pour l'obtention de subventions. C'est un projet qui sera mis à disposition des communes et des subventions communales sont nécessaires pour l'équilibre du budget.

Accusé de réception en préfecture
068-216801100-20211222-DEB-22-12-2021-DE
Date de télétransmission : 07/01/2022
Date de réception préfecture : 07/01/2022

Après discussion et vote, le conseil municipal, par 7 voix pour, 6 contre et 2 abstentions décide le versement d'une subvention de 300 € à l'association GEVA. Ces crédits seront inscrits au budget primitif 2022.

7. BALAYAGE DES VOIRIES 2022

Mr le Maire présente un devis de la société AFC Balayage d'un montant de 431 € H.T. par intervention. La décharge des résidus et la fourniture d'eau sont effectuer sur place et à charge de la commune.

Le conseil municipal, après discussion et vote, décide par 14 voix pour et 1 abstention :

- trois passages de la balayeuse en 2022 (avril – juin et fin octobre – après la saison du maïs). La date des passages devra être communiquée au moins une semaine avant afin de pouvoir avertir les habitants qui seront invités à effectuer un raclage des caniveaux et à effectuer un balayage des résidus de trottoir vers les caniveaux
- autorise Mr le Maire à passer commande de cette prestation aux conditions indiquées ci-dessus et à signer tous les documents y afférent.

8. FETE DE FIN D'ANNEE

- ***Réception de fin d'année du personnel enseignant et communal*** : elle a été annulée en raison de la situation sanitaire. Un ballotin de chocolats a été offert.
- ***Vœux du maire*** : La réception du Nouvel An est également annulée.
- ***Fête de la Libération*** : Les cérémonies commémoratives de la libération se dérouleront le dimanche 30 janvier 2022. Cependant, le repas ne sera pas organisé.
- ***Fête de Noël des Ainés*** : Eu égard à la situation sanitaire, le repas des aînés n'aura pas lieu.
  En raison de nombre de plus en plus important de nos aînés, Mr le Maire propose de revoir l'âge retenu pour les invitations. A ce jour, les personnes de plus de 65 ans sont invitées. Il propose de relever l'âge à 70 ans. Il était proposé :
  - de distinguer les 65 – 70 ans et les plus de 70 ans, dès cette année pour la distribution de cadeau
  - de distribuer un bon d'achat de 30 €uros auprès des commerçants de Marckolsheim pour les plus de 70 ans
  - de distribuer un bon d'achat de 15 €uros auprès des traiteurs de Grussenheim aux personnes de 65 – 70 ans.

  La majorité du conseil municipal n'est pas favorable pour cette distinction et il est décidé de garder le critère des années passées, à savoir 65 ans. Le changement débutera l'année prochaine et un courrier expliquant cette évolution sera transmis à toutes les personnes concernées au courant de l'année.

Accusé de réception en préfecture
068-216801100-20211222-DEB-22-12-2021-DE
Date de télétransmission : 07/01/2022
Date de réception préfecture : 07/01/2022

Pour cette année, il est proposé d'offrir un bon d'achat auprès des commerçants de Marckolsheim. Plusieurs communes de la CCRM proposent ces bons.
Mr Jean-Marie Baumann propose que ces bons puissent également être utilisés auprès des entreprises et commerces de Grussenheim et de Jebsheim (D'MellichKann par exemple tenu par une personne de Grussenheim).
Mr Jean-Philippe Strauel précise que les entreprises doivent être favorable par l'utilisation de bons. Il propose la formule du plat à emporter.
Mme Maïté Guth propose un repas à emporter à faire valoir auprès d'un traiteur local.
Mr le Maire précise que le repas des aînés est un moment convivial et que les personnes apprécient de pouvoir se retrouver et de discuter ensemble. Un repas à domicile ne permet pas de retrouver cette ambiance.
Mme Agnès Simler indique que la réalisation de bons pour les artisans de Grussenheim est un travail supplémentaire pour la secrétaire de mairie. Mr Jean-Marie Baumann propose son aide pour la réalisation des bons.
Mme Nathalie Kleindienst précise que la charge de travail n'est pas aussi importante. Des bons sont déjà proposés aux lauréats des maisons fleuries.
Il faudra définir les artisans qui acceptent ces bons et une date limite d'utilisation.

Il est proposé de passer au vote pour le choix du cadeau retenu. Mr Jean-Marie Baumann propose que le vote soit nominatif. La majorité des conseillers municipaux étant favorable, cette proposition est retenue.

Bon auprès des commerçants de Marckolsheim		
Pour : **5**	Contre : **10**	Abstention : **0**
Martin Klipfel Agnès Simler Luis Franco Gérard Blatz Laurent Schönstein	Estelle Brault-Peluzzi Jean-Philippe Strauel Patrice Ibach Sandrine Muller Laurent Schwein Marie-Christine Hardouin Christophe Haberkorn Maïté Guth Jean-Marie Baumann Patrice Jaegler	

Bon auprès des commerçants de Marckolsheim, Grussenheim et Jebsheim		
Pour : **12**	Contre : **2**	Abstention : **1**
Martin Klipfel Luis Franco Gérard Blatz Estelle Brault-Peluzzi Jean-Philippe Strauel Patrice Ibach	Maïté Guth Laurent Schönstein	Agnès Simler

Accusé de réception en préfecture
068-216801100-20211222-DEB-22-12-2021-DE
Date de télétransmission : 07/01/2022
Date de réception préfecture : 07/01/2022

Sandrine Muller Laurent Schwein Jean-Marie Baumann Patrice Jaegler Marie-Christine Hardouin Christophe Haberkorn		

Repas auprès du traiteur Glasser Olivier		
Pour : **4**	Contre : **6**	Abstention : **5**
Maïté Guth Christophe Haberkorn Patrice Ibach Jean-Philippe Strauel	Sandrine Muller Laurent Schwein Luis Franco Laurent Schönstein Marie-Christine Hardouin Jean-Marie Baumann	Martin Klipfel Agnès Simler Gérard Blatz Patrice Jaegler Estelle Brault-Peluzzi

Valeur du bon d'achat		
20 € : **8**	25 : **6**	Abstention : **1**
Estelle Brault-Peluzzi Jean-Philippe Strauel Patrice Ibach Sandrine Muller Christophe Haberkorn Maïté Guth Jean-Marie Baumann Patrice Jaegler	Martin Klipfel Gérard Blatz Laurent Schwein Luis Franco Marie-Christine Hardouin Laurent Schönstein	Agnès Simler

Le bon de 20 € à faire valoir auprès des commerçants de Marckolsheim, Grussenheim et Jebsheim sera distribué aux personnes âgées de plus de 65 ans la première quinzaine du mois de janvier 2022.
Il est également précisé qu'une bouteille de crémant offert par le Crédit Mutuel des 9 Ecus accompagnera le bon.

Une carte de Noël sera distribuée avant les fêtes de fin d'année.

9. DIVERS

- ***Litige commune/riverains terrain de football*** : Ce point est reporté à une prochaine séance, la partie adverse n'ayant pas encore fait parvenir de réponse.
- ***Subvention DETR*** : Une subvention d'un montant de 4 396 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021 a été attribuée à la commune au titre de la mise en place d'une porte sécurisée et de fenêtres à double vitrage à l'école maternelle.
- ***Ecole numérique*** : Le matériel a été livré et est en cours d'installation. Il sera opérationnel après les vacances de Noël. Mr Steve Blazek, directeur de l'école

Accusé de réception en préfecture
068-216801100-20211222-DEB-22-12-2021-DE
Date de télétransmission : 07/01/2022
Date de réception préfecture : 07/01/2022

a proposé de présenter le matériel et d'expliquer son utilisation aux membres du conseil municipal.

- ***Plaques commémoratives*** : Un devis a été sollicité pour le remplacement des plaques commémoratives en mémoire du capitaine Ettori et du lieutenant Dusehu.
- ***Rambarde du "schwartzbreckel"*** : Un devis a été réceptionné pour le remplacement de la rambarde du "Schwartzbreckel" endommagé suite à un accident. Un second devis a été sollicité. Les frais de réparation seront pris en charge par la personne responsable des dégâts.
- ***Information cambriolage*** : La gendarmerie a signalé des cambriolages sur le secteur de Colmar/Jebsheim.
- ***Souscription livre sur le SMICTOM*** : Le livre « La folle aventure des déchets ménagers en Alsace Centrale. Des années 60 à nos jours », rend hommage aux pionniers qui ont su préparer notre territoire à la transition écologique en cours.
  Ce livre sera offert à chaque collectivité du territoire ainsi qu'à chaque bibliothèque pour rendre ce récit accessible à tous nos concitoyens. Il est possible de le commander au prix de 20 €.
- ***Hangar communal*** : Mr Gérard Blatz signale que le hangar a fait l'objet d'un bon nettoyage dans le cadre du marché de Noël.
- ***Réparation éclairage public*** : Mr Jean-Marie Baumann signale que le lampadaire en face de sa propriété a été réparée. Mr le Maire répond qu'il a été surpris de la démarche de Mr Baumann et qu'il a sollicité des explications auprès des services de la CCRM. Mr le Maire précise que le délai d'intervention des techniciens de la CCRM est plus long en fin d'année en raison de la mise en place des éclairages de Noël et que le nombre d'agent n'a pas augmenté depuis la fusion des Communautés de Communes de Marckolsheim et Environs et du Grand Ried.
- ***Sapins de Noël*** : Mr Gérard Blatz informe que les sapins du marché de Noël ont été dispatchés à différents endroits du village.
- ***Prochaine réunion*** : La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 18 janvier 2022 à 20 heures.

La séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire, Martin KLIPFEL

MAIRIE DE GRUSSENHEIM 68 (Haut-Rhin)

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.